

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de LOCMARIAQUER

Lotissement : 13 lots

"Les Terrasses du Golfe"

Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 déposé en mairie le 22/07/2020 (autorisation tacite)
Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 M01 en date du 28/04/2021

PLAN DE VENTE et DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- NOTA:
- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
 - Il est obligatoire à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
 - Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de récolement après travaux.

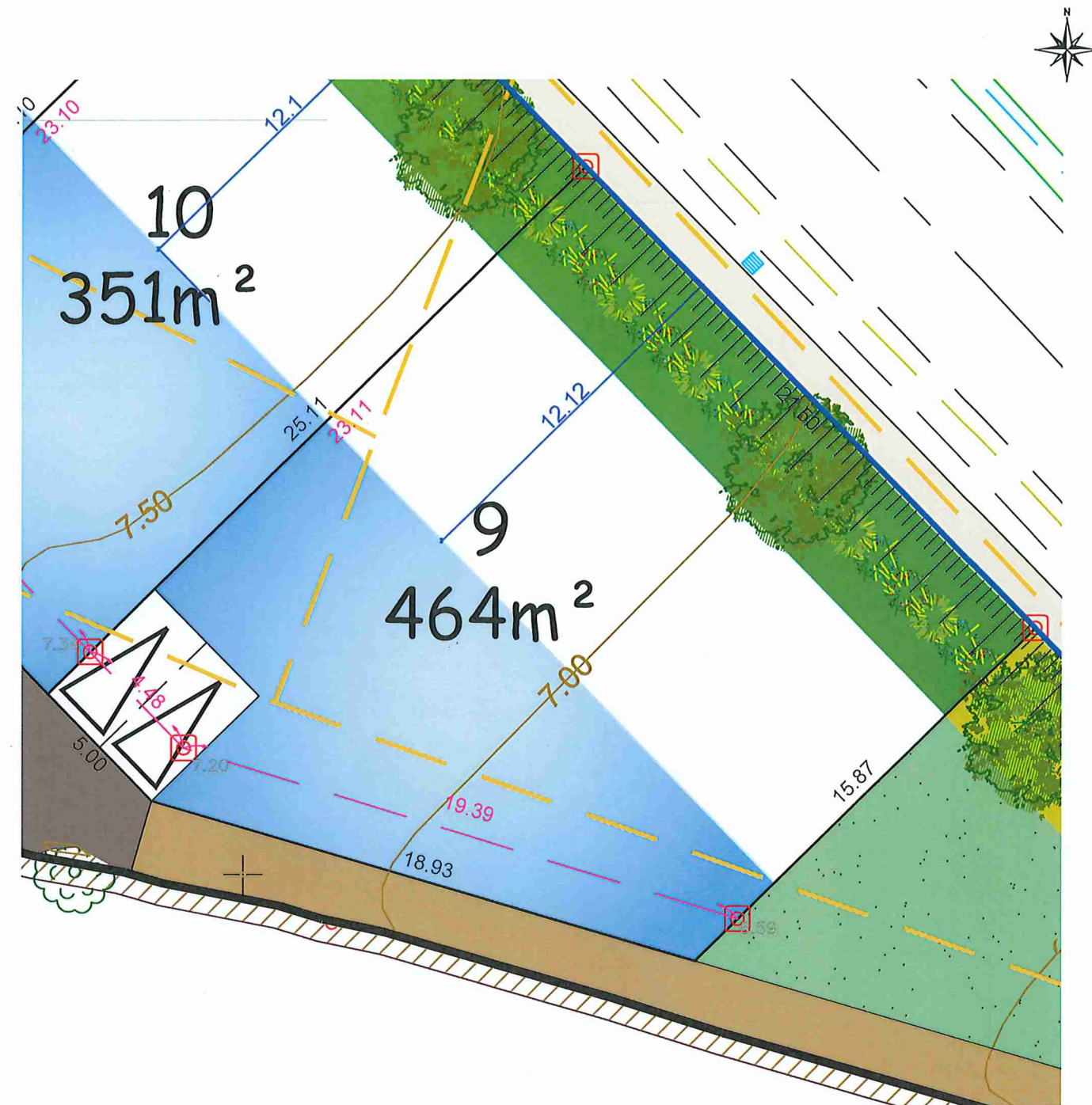
LOT N°: 9
Superficie réelle : 464 m²

Réf. Cadastre : Section AL n° 316-322-325-335
Surface plancher maximale : 356 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Régis DUCLOS - N° Inscription à l'Ordre 06308
Immeuble Océania - Porte océane 2
23 Rue du Danemark - 56400 AURAY
Tel : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarnicolas.fr

Plan de situation (sans échelle)



Légende du plan de composition	
	Zone constructible lots libres
	Voirie partagée
	Stationnement sur placette (marquage au sol)
	Stationnement
	Placette
	Chemin piéton
	Espace vert
	Noüe paysagère (pour régulation des Eaux Pluviales)
	Talus planté sur espace commun
	Talus planté sur espace privatif du lot à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)
	ARBRE (position indicative)
	Arbuste - Végétation basse non occultante (position indicative)
	Accès préconisé (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
	Accès imposé (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
	Aire de présentation des conteneurs à ordures ménagères
	Muret de présentation
	Emplacement dédié à la sécurité du carrefour (conformément à l'OAP)
	Proposition d'alignement
	Application cadastrale non bornée
	Arbre

Légende bornage	
	Borne existante
	Borne nouvelle
	Cotation de lot
	Cotation entre bornes
	Point de niveau (NGF GPS)
ECHELLE 1 / 200 Plan établi le 04.03.2022 Référence : A19-562	